

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 22 mai 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 18/05/2026

Date d'affichage :
RECU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

29 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur Rachid SEDRAOUI

Objet : TARIFS REGIE SPECTACLE 2026

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant la programmation culturelle 2026,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs pour la vente au public de boissons,

OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** les tarifs suivants pour les boissons :

BOISSON	TARIF
Sirops à l'eau	0,50 €
Café	1 €
Vins	1,50 €
Bières	2,50 €
Sodas	2,50 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents.

Résultat du vote :

POUR : 9 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 2 (CHARVE Marianne, TREILLET Jonathan)

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire
Sylvie ROUZE**

